

**DROITS DES VICTIMES D'ACTES
CRIMINELS**

Tel que défini dans le Code de procédure pénale du Texas, article 56, sous-chapitre A, Droits des victimes d'actes criminels, une victime d'un crime violent est une personne qui : (1) a subi des blessures corporelles ou la mort à la suite d'un acte criminel ayant causé un préjudice, ou qui a été victime d'un crime impliquant une agression sexuelle, un enlèvement ou un vol qualifié ; (2) est le parent proche (conjoint(e), parent, frère, sœur ou enfant adulte) ou (3) est le tuteur(rice) d'une victime. En tant que victime d'un crime violent, vous avez les droits suivants :

- Le droit de recevoir une protection adéquate contre les préjudices et les menaces de préjudices découlant de la coopération aux efforts de poursuites pénales.
- Le droit à ce que le magistrat prenne en considération votre sécurité et celle de votre famille lors de l'examen de la libération sous caution.
- Le droit, si vous en faites la demande, d'être informé(e) des procédures judiciaires pertinentes et des procédures judiciaires qui ont été annulées ou reportées, ainsi que d'être informé(e) des procédures d'appel.
- Le droit, si vous en faites la demande, d'obtenir des informations sur les procédures de l'enquête criminelle de votre affaire par les forces de l'ordre et sur les procédures générales du système de justice pénale, y compris la négociation de plaidoyer, la restitution, les appels et la libération conditionnelle de la part du bureau du procureur.
- Le droit de recevoir des informations sur le fonds d'indemnisation des victimes d'actes criminels du Texas (Texas Crime Victims' Compensation fund) qui fournit une aide financière aux victimes de crimes violents et, si vous en faites la demande, d'être orienté(e) vers les agences de services sociaux disponibles qui peuvent fournir une aide supplémentaire.
- Le droit de fournir des informations à un service de probation menant une enquête présentencielle sur l'impact du crime.
- Le droit à ce qu'un(e) professionnel(le) de santé paie les examens médicaux et les frais médicaux pour les victimes d'agression sexuelle et de violence domestique et, sur demande, le droit à d'accompagnement concernant le SIDA et l'infection par le VIH ainsi qu'au dépistage pour les victimes d'agression sexuelle.
- Si vous en faites la demande, le droit d'être informé(e) des procédures de libération conditionnelle par la Section des services aux victimes de la Division des grâces et des libérations conditionnelles (Victim Services Section of the Pardons and Paroles Division). Le droit de participer au processus de libération conditionnelle en soumettant des informations supplémentaires ou une déclaration d'impact de la victime détaillant l'impact émotionnel, physique et financier que le crime a eu sur vous et votre famille, pour examen par le juge avant la détermination de la peine et/ou la conclusion d'une négociation de plaidoyer, et par la commission des libérations conditionnelles avant de prendre toute mesure de libération conditionnelle. Le droit d'être informé de la libération du détenu.
- Le droit d'être présent(e) à toutes les procédures judiciaires publiques si le juge qui préside le permet.

- Le droit de demander un pseudonyme pour des raisons de confidentialité.
- Le droit à une salle d'attente sûre avant et pendant les procédures judiciaires.
- Le droit à la restitution rapide de tout bien qui n'est plus requis comme preuve.
- Si vous en faites la demande, le droit à ce que le procureur informe votre employeur que la nécessité de votre témoignage peut impliquer votre absence du travail.
- Le droit d'un locataire qui est victime de violence familiale, d'agression sexuelle et d'autres infractions sexuelles de quitter un logement et de résilier un bail résidentiel.

**AVIS AUX VICTIMES ADULTES DE
VIOLENCE FAMILIALE**



[https://www.houstontx.gov/police/victim_services/Notice to Victims of Family Violence.pdf](https://www.houstontx.gov/police/victim_services/Notice_to_Victims_of_Family_Violence.pdf)

QUE DEVRIEZ-VOUS FAIRE ENSUITE ?

- Demandez une **ordonnance de protection d'urgence (Emergency Protective Order, EPO)** : cette ordonnance peut être demandée auprès de la Section des ordonnances de protection du bureau du procureur, au 713-274-0212 ou par e-mail à filepo@dao.hctx.net. Si aucune arrestation n'a été effectuée, appelez l'enquêteur(rice) chargé(e) de l'affaire. Une EPO peut être valide pendant 61 à 121 jours minimum, selon le crime.
- Inscrivez-vous via **IVSS** en appelant le 866-268-8959 ou sur <https://ivss-counties.tdcj.texas.gov/>. (consultez la section **IVSS**)
- Demandez une **ordonnance de protection** (Protective Order, PO) si nécessaire. Une PO doit être délivrée directement à l'auteur(rice) de l'infraction. Elle lui ordonne de cesser de commettre des actes de violence à votre encontre, de rester à l'écart de vous et de votre famille, et de cesser toute communication, directe ou par l'intermédiaire de tiers, qui soit menaçante ou harcelante. Elle peut être valide jusqu'à 2 ans ou plus et peut être obtenue au 1200 Congress 2nd Floor, ou appelez le 713-274-0212 pour plus d'informations.
- Appelez la **Division des violences familiales du département de police de Houston (Houston Police Department Family Violence Division)** au 713-308-1100 pour les enquêtes (scannez le **code QR FV** ci-dessus).
- Appelez la **Division des services aux victimes du Houston Police Department (Houston Police Department Victim Services Division)** au 713-308-0080 pour des orientations juridiques, d'accompagnement en cas de crise, des informations sur le visa U et des questions concernant le programme Indemnisation des victimes d'actes criminels.
- Établissez un plan de sécurité.

**INFORMATION ET NOTIFICATION DES
VICTIMES AU QUOTIDIEN (TEXAS
INTEGRATED VICTIM SERVICES
SYSTEM COUNTIES, IVSS)**

Appelez IVSS 24 heures sur 24 pour obtenir des informations sur le statut de la prison du comté et les événements judiciaires. Intégrez Texas IVSS à votre plan de sécurité. Le/la suspect(e)/délinquant(e) ne saura pas que vous êtes inscrit(e) à Texas IVSS. Cependant, ne dépendez pas de Texas IVSS, ni d'aucun programme unique, pour votre protection. Veuillez appeler le numéro gratuit 866-268-8959. **Pour plus d'informations, visitez <https://ivss-counties.tdcj.texas.gov/>.**

QU'EST-CE QU'UN PSEUDONYME ?

Un pseudonyme permet aux victimes de Violence Familiale, de Harcèlement, de Traite des Êtres Humains, d'Aggression Sexuelle ou d'autres Infractions Sexuelles d'utiliser un nom d'emprunt (pseudonyme) au lieu de leur vrai nom dans les dossiers publics liés uniquement à l'infraction. Il est de la responsabilité de la victime de remplir le formulaire et de le retourner au HPD. Suivez le lien ci-dessous pour obtenir des instructions plus détaillées.

<https://www.texasattorneygeneral.gov/sites/default/files/files/divisions/crime-victims/CSV-Pseudonym-Form-Instructions.pdf>

https://www.texasattorneygeneral.gov/sites/default/files/files/divisions/crime-victims/pseudonym/CSV-Pseudonym-Form-general_0925.pdf

PLAN DE SECURITE

- **PREPAREZ-VOUS AUX FUTURS INCIDENTS** : planifiez une voie d'évacuation de votre domicile et enseignez-la à vos enfants.
- Ayez un mot de code pour que les enfants et la famille/les amis appellent la police.
- Dites aux enfants de ne pas se retrouver au milieu de la violence
- Parlez avec des professionnel(les) de la sécurité technologique (ordinateurs, téléphones portables, etc.)
- Gardez toujours un téléphone avec vous et sachez où vous vous trouvez
- Trouvez un lieu sûr où séjourner (chez de la famille/des amis)

**AVIS AUX VICTIMES D'AGRESSION
SEXUELLE**



[https://www.houstontx.gov/police/victim_services/Notice to Victims of Sexual Assault.pdf](https://www.houstontx.gov/police/victim_services/Notice_to_Victims_of_Sexual_Assault.pdf)

RESSOURCES UTILES

***Lignes d'assistance (24 Heures)
Urgence***

911

Services de protection des adultes et des enfants	800-252-5400
Bay Area Turning Point (Sud)	281-286-2525
Brazoria Shelter – Femmes, C & SC	800-243-5788
Brazoria Shelter – Femmes, Nord	281-585-0902
FamilyTime/The Door	281-446-2615
Houston Area Women’s Center	713-528-2121
Ligne d'urgence pour les victimes de viol du HAWC	713-528-7273
Human Trafficking Resource Ctr	888-373-7888
Katy Christian Ministries	281-693-7273
Montgomery Co. Women’s Center	936-441-4044
Mothers Against Drunk Driving	877-623-3435
National Domestic Violence TTY	800-799-7233
Star of Hope Mission (Famille)	800-787-3224
The Bridge Over Troubled Waters	713-222-2220
TX Forensic Nurse Examiners Ctr	713-473-2801
	281-306-6893

Général

HPD Non urgent	713-884-3131
Children’s Assessment Center	713-986-3300
Casa Juan Diego (Immigrants)	713-869-7376
Covenant House (18-24 ans)	713-523-2231
Catholic Charities	713-526-4611
DAYA	713-981-7645
Family Services of Houston	713-861-4849
Harris Ctr for Mental Health & IDD	713-970-7000

Division des services aux victimes du HPD	713-308-0080
Mental Health of America	713-523-8963
Montrose Center (LGBT) (Principal)	713-529-0037
NW Assistance Ministries	281-885-4555
Division des libérations conditionnelles du TDCJ	713-685-7100
Références de ressources pour les immigrants	833-468-4664

Ressources juridiques

Pension alimentaire du procureur général	800-252-8014
Indemnisation des victimes	800-983-9933
Violence domestique du comté de Harris	713-274-0212
Coordinateurs de l’assistance aux victimes du comté de Harris	713-274-0250
Aid to Victims of Domestic Abuse	713-224-9911
Houston Volunteer Lawyers	713-228-0735
Lone Star Legal Aid	713-652-0077

PERSONNE NE MÉRITE D'ÊTRE BLESSÉ !

**INDEMNISATION DES VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS**

Indemnisation des victimes d'actes criminels est une division du **Bureau du procureur général**. Le programme rembourse aux victimes innocentes de crimes violents certaines dépenses personnelles qu'elles subissent à la suite du crime.

Indemnisation des victimes d'actes criminels est disponible pour payer le montant des dépenses raisonnablement et nécessairement engagées pour :

- Les services médicaux, de conseil, de prescription et de réadaptation.
- La perte partielle de revenus en raison d'une invalidité résultant de blessures corporelles.
- La garde d'enfants mineurs pour permettre à une victime ou au conjoint d'une victime décédée de conserver son emploi.
- Les frais funéraires et d'inhumation.
- Les coûts raisonnables associés au nettoyage de la scène de crime.
- Les coûts de remplacement raisonnables pour les vêtements, la literie ou d'autres biens saisis comme preuves ou rendus inutilisables à la suite de l'enquête criminelle.
- La perte de salaire et le remboursement des frais de déplacement dus à la participation ou à la présence à l'enquête, aux poursuites et au processus judiciaire.
- Les frais de logement pour certaines victimes de violence familiale et d'agression sexuelle.

**LE REMBOURSEMENT DES DOMMAGES
OU DE LA PERTE DE BIENS N'EST PAS UNE
DEPENSE ADMISSIBLE.**

Pour soumettre une réclamation, une victime ou un membre de sa famille doit envoyer une demande d'Indemnisation des victimes d'actes criminels au Bureau du procureur général du Texas par voie électronique ou par le Service postal des États-Unis. Les victimes ou les membres de leur famille ayant besoin d'une demande peuvent y accéder sur Internet à l'adresse suivante :

<https://texasattorneygeneral.gov/cvs/crime-victims-compensation>

Envoyer la demande par courrier à :
Office of the Attorney General
Crime Victims' Compensation Division
P.O. Box 12548, Austin, TX 78711-2548
Division des réclamations : 1-800-983-9933

**DIVISION DES SERVICES AUX
VICTIMES**

La **Division des services aux victimes (Victim Services Division)** a pour mission d'avoir un impact positif sur la qualité de vie des citoyens de Houston et existe pour fournir une assistance aux victimes d'actes criminels et à leurs familles. Nous aiderons la victime à faire une demande de Indemnisation des victimes d'actes criminels et l'accompagnerons auprès des prestataires de services de son choix pour l'aider à obtenir des prestations et des services. La Division des services aux victimes travaille en étroite collaboration avec divers prestataires de services sociaux et agences juridiques de la ville de Houston et du comté de Harris, et connaît une grande variété de ressources disponibles.

**AVIS AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS**

Informations sur le visa U
Vous pourriez être admissible à un statut légal et à un permis de travail avec un visa U

- Vous **devez coopérer avec la police** et mettre à jour vos coordonnées personnelles
- Il doit s'agir de l'un des crimes ci-dessous pour **être admissible** à un visa U :
Violence familiale, agression sexuelle, meurtre, vol aggravé, agression aggravée, enlèvement, prostitution, traite des êtres humains et autres crimes violents graves.
- Doit s'inscrire dans le **délai de prescription** spécifique à ces crimes dans l'État du Texas.

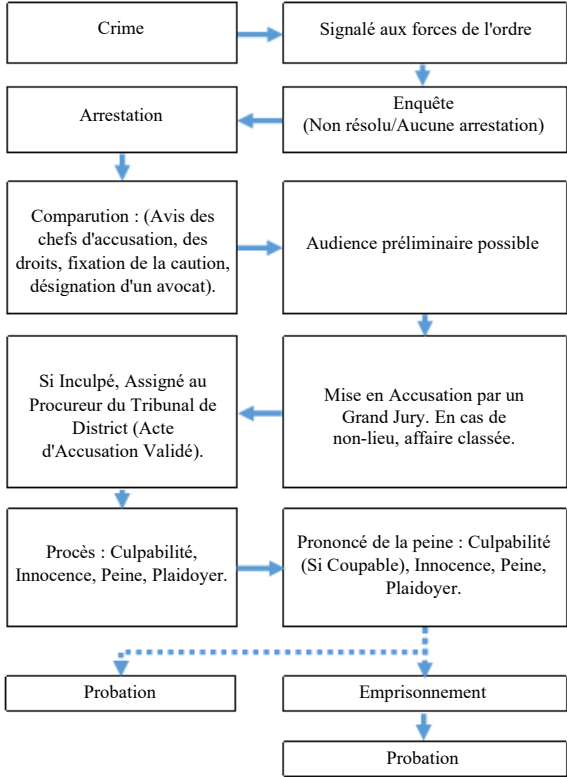
*Votre statut d'immigration ne concerne pas la police
Nous sommes là pour vous aider*

**LA DIVISION DES SERVICES AUX
VICTIMES DU HPD EST LA POUR
VOUS AIDER AVEC :**

- Explication du système de justice pénale
- Indemnisation des victimes d'actes criminels
- Restitution des biens
- Informations sur les ordonnances de protection
- Certification des forces de l'ordre pour le visa U
- Orientation vers des refuges, des services sociaux et des ressources juridiques

PROCESSUS DE JUSTICE PENALE

Ce Processus peut prendre de six mois à un an ou plus. Vous pouvez appeler le numéro de téléphone de forces de l'ordre pour connaître l'avancement de l'affaire et obtenir des informations sur les droits des victimes.



VEUILLEZ APPELER LE **713-308-0080** OU NOUS ENVOYER UN E-MAIL A

VICTIM.SERVICES@HOUSTONTX.GOV

POUR DONNER VOTRE AVIS SUR LES SERVICES FOURNIS PAR LE PERSONNEL DES SERVICES AUX VICTIMES.

(06/2026) VSD-0002

**HOUSTON POLICE
DEPARTMENT**

1200 TRAVIS, HOUSTON, 77002
www.houstontx.gov/police



**DIVISION DES SERVICES
AUX VICTIMES**

713-308-0080

DIVISION DES VIOLENCES FAMILIALES 713-308-1100

DIVISION DES AGRESSIONS MAJEURES 713-308-8800

DIVISION DES HOMICIDES 713 308-3600

DIVISION DES VOLS QUALIFIES 713-308-0700

CRIMES SEXUELS SUR ADULTES 713-308-1180

DIVISION DES DELITS ROUTIERS 713-247-4072

UNITE DES CRIMES CONTRE LES ENFANTS 713-830-3256

CONTROLE ROUTIER 713-247-5900

Incident#: _____

Title: _____

Address: _____

Date: _____

FORMULAIRE BLEU DU HPD POUR LES VICTIMES DE CRIMES VIOLENTS, Y COMPRIS: AGRESSION, AGRESSION AGGRAVEE, VOL QUALIFIE AGGRAVE, BLESSURES CORPORELLES, DECES, VIOLENCE FAMILIALE, ENLEVEMENT, AGRESSION SEXUELLE, HARCELEMENT CRIMINEL, TRAITE DES ETRES HUMAINS ET DELITS ROUTIERS CRIMINELS.

NE PAS COPIER